

Introduction

Les valeurs, les principes et les symboles de la République française proviennent des idées des Lumières et de la Révolution française. Ils sont inscrits dans plusieurs grands textes de lois comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) ou la Constitution.

I. Valeurs, principes, symboles de la République française

1. Les valeurs

Les valeurs de la République sont « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il s'agit également la devise de la France.

Liberté : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » art 1, DDHC, août 1789

Cet article est le tout premier qui exprime que tout citoyen français, homme ou femme, est libre selon la loi. On ne peut pas être un esclave. On ne peut pas perdre nos libertés. Les libertés en France sont garanties par des lois. Il y a des libertés individuelles et des libertés collectives. Ex : liberté d'expression, droit de vote, liberté de circulation, droit de travailler, droit à l'éducation

Egalité

Selon le 1er article de la DDHC, la France garantie à tous ses citoyens, une égalité juridique. Tous les citoyens ont les mêmes droits, les mêmes devoirs et sont soumis aux mêmes règles. L'État français ne doit pas créer de discriminations, au contraire il doit lutter contre celles-ci : racisme, sexisme, xénophobie, antisémitisme...

Fraternité

La solidarité est un synonyme de fraternité. Les citoyens doivent se respecter et s'entraider. Les associations permettent souvent aux personnes de ne pas se sentir seules. Elles peuvent intervenir dans plusieurs domaines : sportif, santé, environnement...

2. Les principes

Il y a 4 principes. La République est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

La démocratie :

signifie que le peuple détient le pouvoir. Dans les faits, le peuple exerce son pouvoir en désignant des représentants, qui détiennent le pouvoir exécutif et législatif. Les citoyens ont le droit de vote et peuvent ainsi élire le président de la République, le conseil municipal, les députés...

Laïcité :

La France est un État laïc depuis la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Cette loi affirme que l'État ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Autrement dit, l'État n'a pas de religion officielle comme sous l'Ancien Régime, ne paye pas les hommes d'Église et ne donne pas d'argent aux religions. Pour la population, cela signifie surtout qu'elle peut avoir une liberté de culte, de croyance. Cette loi renforce les différentes lois laïques des années précédentes comme celles sur les lois scolaires.

Invisibilité :

Le principe d'indivisibilité signifie que toutes les lois s'appliquent sur l'ensemble du territoire qu'il soit métropolitain ou ultramarin (DROM-COM). Il n'y a pas de distinction en fonction des territoires. La loi est la même pour tous (isonomie) sur l'ensemble du territoire français. De plus, la République ne reconnaît qu'une seule langue officielle : le français.

Sociale :

La France est une république sociale. Cela signifie qu'elle doit mettre en œuvre et satisfaire les besoins de la population dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé (couverture sociale)

3. Les symboles

Chaque pays dispose de 5 symboles officiels : un drapeau, un hymne, une devise, une fête et une figure.

La majorité des symboles de l'État français rappelle la Révolution française.

La France dispose :

▪ Drapeau :

tricolore : bleu, blanc, rouge. Le drapeau fait référence aux couleurs de Paris (bleu et rouge) et le blanc rappelle la monarchie, la royauté. Il est choisi pendant la Révolution française. On peut lui attribuer plusieurs messages comme : le peuple parisien et sous-entendu le peuple français aide le roi à gouverner, ou surveille la monarchie. Aujourd'hui, on peut dire qu'il rappelle deux symboles de l'histoire française : Paris et l'Ancien Régime.

▪ L'hymne national :

La Marseillaise écrite par Rouget de L'Isle. C'est au départ un chant militaire puis il devient peu à peu un chant patriotique.

▪ La devise :

« Liberté, Égalité, Fraternité ». Elle est inscrite sur les frontons des bâtiments républicains comme la préfecture, la mairie, les écoles...

▪ La fête nationale est le 14 juillet.

On pense souvent à tort que le 14 juillet représente le 14 juillet 1789, mais c'est en partie faux. Le 14 juillet commémore deux événements : le 14 juillet 1789 avec la prise de la Bastille qui marque le début

de la Révolution française et symbolise la fin de la monarchie absolue, de la société d'ordres et des privilèges. Le 14 juillet 1790, fête de la Fédération qui célèbre la Nation et la Constitution de 1789

- **La figure est Marianne.**

Elle est souvent représentée avec un bonnet phrygien. Elle incarne la République française et ses valeurs. C'est également une icône de la démocratie et de la liberté. On la retrouve dans toutes les mairies et les bâtiments officiels de la République. Elle également présente sur des pièces de monnaie et des timbres.

D'autres images peuvent rappeler la France et l'Etat français mais ils ne sont pas reconnus par la loi comme des symboles officiels de la République. C'est par exemple le cas du coq ou de la Tour Eiffel.

II. Valeurs et symboles de l'Union Européenne

Les valeurs de l'Union Européenne sont les mêmes que celles de la France : Liberté, Egalité, Fraternité.

Les symboles sont au nombre de 4. Il n'y a pas de figure.

- **Le drapeau européen :**

Est constitué d'un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. Les étoiles symbolisent les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres, bien que le cercle soit symbole d'unité.

- **L'hymne européen :**

Est la mélodie de la Neuvième symphonie de Beethoven qui a mis en musique un poème « l'Ode à la joie ». Cet hymne normalement sans paroles évoque ainsi par le langage universel de la musique, des idéaux de paix, de liberté mais aussi par son poème, la fraternité et la solidarité.

- **Le devise :**

« Unie dans la diversité » signifie que les pays peuvent garder leur particularisme tout en voulant l'union des pays.

- La fête est le 9 mai, elle rappelle le 9 mai 1950 date à laquelle le ministre Robert Schuman propose la création de la CECA, ancêtre de l'Union Européenne.

